

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

LOI

L/2003/ 007 /AN

**RATIFIANT ET PROMULGUANT LE PROJET D'HYDRAULIQUE RURALE
EN HAUTE GUINEE.**

L'ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

Vu les dispositions de la Loi Fondamentale notamment en ses articles 59 et 77;

Après en avoir délibéré, adopte;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est ratifié et promulgué le Projet d'hydraulique rurale en Haute Guinée.

Article 2 : La présente Loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme loi de l'Etat.

Conakry, le **10 AVRIL**2003



GENERAL LANSANA CONTE